

DEPARTEMENT  
SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY

**Objet : Acquisition parcelles - "Les Gollets" Commune de Novalaise**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 15 septembre 2022**

**L'an deux mille-vingt-deux et le quinze septembre à 18h30,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. FAUGE. FRANCONY. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON (Pouvoir P. ROULAND). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPERCHY (Pouvoir B. ALLARD). GENTIL (Pouvoir S. FRANCONY). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). TOUIHRAT (Pouvoir P. ZUCCHERO). VANBERLVIET (Pouvoir BOIS). WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Informe** l'assemblée d'une éventuelle possibilité d'achat de parcelles situées sur le secteur dit du « Gollet », commune de Novalaise, propriété des héritières de M. René ROMEGGIO, couvrant une surface totale de 30 498 m<sup>2</sup> dont environ 1218 m<sup>2</sup> sont situées en zone Ue2, 14 232 m<sup>2</sup> en zone A et 15 048 m<sup>2</sup> en zone N ;

**Explique** que leur achat par la CCLA pourrait présenter les intérêts suivants :

- Les terrains en zone Ue2 pourraient permettre l'implantation d'un point d'apport volontaire pour la collecte des déchets et constituer une alternative pour l'installation d'une plateforme de stockage / broyage des déchets verts.
- Constitution de réserves foncières agricoles (Terrains en zone A).
- Acquisition de terrains bordant la Leysse potentiellement intéressant dans l'objectif de créer un cheminement le long du cours d'eau. ;

**Informe** l'assemblée que, réuni le 1<sup>er</sup> septembre dernier, le Bureau de la CCLA a confirmé l'intérêt d'une acquisition et émis une proposition d'offre d'achat sur les bases suivantes :

- Terrains zone Ue2 => 12 € / m<sup>2</sup>,
- Terrains zone A => 0,50 € / m<sup>2</sup>,
- Terrains zone N => 0,25 € / m<sup>2</sup> ;

**Propose** au conseil communautaire, dans ce cadre et sous conditions, d'une part, d'obtenir un accord des propriétaires et d'autre part, de purger les droits de préemption qui pèseraient éventuellement sur ces biens ainsi que les conditions d'exploitation agricole, à délibérer pour approuver le principe d'achat de des parcelles A1193, A1517, A1518, A2892, A2894, A2897, A2899, A2901 et A2903 situées « Les Gollets » à Novalaise d'une superficie de 30 498m<sup>2</sup>, pour un montant de 25 494€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le principe d'acquisition des parcelles A1193, A1517, A1518, A2892, A2894, A2897, A2899, A2901 et A2903 situées « Les Gollets » à Novalaise d'une superficie de 30 498m<sup>2</sup> pour un montant de 25 494€ hors frais de notaire, à la charge de la CCLA ;

AUTORISE le Président à signer l'acte d'acquisition et toutes pièces se rapportant à cette affaire ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

